

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2020

Ouverture de séance à 18h

Présents : Mr Frédéric CAUSSIL, Mr Bruno PALLARES, Mr Antoine SAUVAIRE, Mme Lucie GOT, Mr Michel PRONOST, Mme Christine CREPON, Mme Annie SAUVAIRE, Mr Paul NOUGARET, Mr Jean-Christophe DUPOUX, Mme Fanny BOUYS, Mme Sophie BAZIN, Mme Valère CACHEUX, Mr Michel GARCIA, Mme Aline CHAMPSAUR et Mr Jacques TASSIN.

Mme Coudougnac, secrétaire de mairie, est présente

Secrétaire de séance : Christine Crépon

Conseil municipal à huis clos en raison des consignes de sécurité sanitaire

### **1-Approbation du CR du CM du 14 Septembre 2020**

Après correction du nombre de votants au point n°4, lire VOTE POUR 13, ABSTENTION 1, le compte rendu du CM du 14 septembre 2020 est approuvé.

VOTE POUR : 15

### **2-Forêt communale**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer un devis de travaux de l'ONF pour élagage sur la piste forestière communale (montant 5767,84 € H.T) et un devis de fourniture et pose de 2 panneaux « Forêt communale de Saint Vincent de Barbeyrargues »(montant 639,30 € H.T.) –

VOTE POUR : 15

### **3-Représentation de la commune à la CLECT**

Désignation de 2 membres de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable à la fixation de l'attribution de compensation entre la commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal(EPCI), en fonction des transferts (essentiellement de la voirie) effectués dans le but de mutualiser les charges d'entretien et de réfection- Sont proposés : Frédéric CAUSSIL, titulaire et Michel PRONOST, suppléant

VOTE POUR :15

### **4-Transfert de voirie**

Transfert à la CCGPSL du chemin des Colombiers, chemin communal à cheval entre notre commune et celle d'Assas, dont les charges sont évaluées à 222,30 €.

VOTE POUR : 15

### **5-PLU Intercommunal**

Le Conseil Municipal se prononce sur le transfert à la CCGPSL de la compétence relative au Plan Local d'Urbanisme.

VOTE CONTRE LE TRANSFERT : 15

### **6-Piscine**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention avec la piscine du Pic Saint Loup pour 10 séances cours de natation aux enfants de l'école, pour un montant de 957,00€, et à inscrire les crédits au budget communal de 2021.

VOTE POUR : 15

### **7-Défibrillateur cardiaque**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer le devis de la Croix Rouge pour l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque (montant : 2000€) avec contrat de maintenance et formation à l'utilisation. Il est noté qu'avant de finaliser l'achat il convient d'attendre la proposition de la CCGPSL pour la participation des communes à un groupement de commandes en vue d'un achat mutualisé à meilleur prix

VOTE POUR : 15

### **8-Plantations Esplanade**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer le devis de la pépinière BRL pour l'achat de 10 plants (montant 47,25€H.T.) ainsi que le devis de la société KILOUTOU (montant :322,42€H.T.)pour la location d'une mini pelle et le devis de CASTORAMA pour des sacs de terreau universel (montant : 39,20€H.T.)Autorisation donnée à M. le Maire de faire exécuter les travaux

VOTE POUR : 15

### **9-Mandat de location**

Autorisation donnée à M. le Maire de mandater l'Agence Immobilière Européenne de Prades le Lez pour trouver un locataire et vérifier sa solvabilité, en vue de louer le logement vacant situé Résidence du Petit Bois.

VOTE POUR : 15

### **10-Correspondant Défense**

A la demande de la Délégation Militaire Départementale de l'Hérault, Bruno PALLARES propose sa candidature pour être désigné Correspondant Défense de notre commune

VOTE POUR : 14 ; ABSTENTION : 1

### **11-Remboursement de frais**

Autorisation donnée à la commune de rembourser les élus et agents communaux pour des dépenses effectuées dans le cadre de leur activité pour la commune, sur justificatifs de paiement.

Autorisation de rembourser M. Jacques Tassin pour l'achat de matières premières (montant : 20€) dans le cadre de l'organisation d'une animation lors de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air

VOTE POUR : 15

### **12-Panneaux d'affichage**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer le devis d'acquisition de 13 panneaux d'affichage (montant 4939,30€ H.T.) ainsi que le devis pour l'achat de 3 distributeurs de sacs à déjections canines ( montant 601,98€H.T )

VOTE POUR : 13/ VOTE CONTRE :1/ABSTENTION :1

### **13-Amende Retard Garderie**

Pendant la période de crise sanitaire liée au Covid 19, le règlement de la garderie est modifié par la fermeture à 18h pour assurer ensuite le nettoyage des locaux par les employés municipaux. La plupart des parents ont compris la situation, mais pas tous. Après discussion il est décidé de voter l'application d'une amende forfaitaire de 50€ pour tout retard de plus de 5 mn ou retard réitéré des parents venant chercher leur enfant

VOTE POUR : 10/ABSTENTION : 5

### **14- Commission des Vices –Présidents**

Une commission des vices présidents est mise en place pour traiter des questions touchant au domaine de plusieurs commissions municipales.

VOTE POUR : 15

### **15-Sous-Commission « Lieu de vie »**

Il est créé une sous-commission municipale chargée de la mise en place d'un lieu de vie dans le village. Elle rendra compte de ses travaux à la Commission Esplanade. Les membres de cette sous-commission sont : Bruno PALLARES, Christine CREPON, Michel PRONOST, Lucie GOT, Antoine SAUVAIRE, Paul NOUGARET, Valère CACHEUX et Annie SAUVAIRE.

VOTE POUR : 14/ABSTENTION : 1

### **16-La 5G**

Le CM demande un moratoire sur la mise en place de la 5G , afin que soit menée l'évaluation environnementale et sanitaire qui s'impose.

VOTE POUR : 14 POUR – 01 ABSTENTION

### **17-Projet Oxlane**

Le CM se prononce sur le projet Oxlane qui consiste en la création d'un lotissement multi-activités de 24 hectares sur la commune de Saint Clément de Rivière. Il est précisé que la délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

VOTE CONTRE 14/ABSTENTION : 1

### **18-Expérimentation extinction de nuit**

La commune va expérimenter pendant 3 mois l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h, sur l'ensemble du village ,sauf la route de Prades et la route d'Assas correspondant à la traversée du village par la route départementale 109<sup>F</sup>2.A l'issue, une consultation de la population aura lieu pour avis sur la poursuite ou non de l'extinction de nuit.

VOTE POUR : 15

### **19- Soutien aux entreprises**

Deux entreprises ont dû à nouveau stopper leur activité en raison des mesures prises face à la crise sanitaire et Monsieur le Maire propose de les exonérer de loyers sur les mois de novembre et décembre 2020 (montant 2032,06€).

VOTE POUR : 15

### **20-Travaux maison Abriquet**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer le devis de travaux d'entretien de toiture ( montant 8280,10€)

VOTE POUR : 15

### **21-Décision modificative n°01- budget communal**

Après constat d'une surcharge de 15000€ constatée dans les dépenses de fonctionnement, par rapport aux prévisions, et un excédent de taxe sur ventes immobilières (17000€) ainsi que sur le montant des subventions obtenues (40000€), alors que les dépenses d'investissement ont été moins lourdes que prévu le CM vote une modification du budget communal.( document distribué et expliqué aux conseillers)

VOTE POUR : 15

### **22-Marché de construction des services techniques**

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, les lots du marché de construction d'un local pour les services techniques de la commune, sont attribués à :

Lot n°1- gros œuvre, maçonnerie, VRD : entreprise Le Marcory (montant 130 000,00€ H.T.)

Lot n°2-charpente bois, couverture, zinguerie : entreprise Vecteur Bois(montant 22 000,00€ H.T.)

Lot n°3-menuiserie aluminium : entreprise Ludovic Cassagne (montant 3874,00€ H.T.)

Lot n°4-serrurerie : entreprise Ludovic Cassagne (montant 19242,00€ H.T.)

Lot n°5-cloisons placoplatre, menuiserie intérieure : entreprise RTI (montant 3302,79€ H.T.)

Lot n° 7- électricité : entreprise Somodep (montant 13308,90€ H.T.)

Soit un total de 191 727,69€ H.T

VOTE POUR : 15

Autorisation donnée à M. le Maire de lancer une nouvelle procédure (solliciter 3 devis) pour le lot n°6 relatif à la plomberie, qui n'avait reçu aucune offre et n'a donc pas pu être traité

VOTE POUR : 15

### **23-Acquisition de parcelles de terre**

Autorisation donnée à M. le Maire de contacter les actuels propriétaires, de procéder et signer toutes les démarches administratives nécessaires à l'acquisition de parcelles de terre dispersées au sein de la Forêt Communale, toutes en nature de landes, jouxtant des parcelles communales, pour une superficie totale de 20643 m2- les offres d'achat seront faites au prix de 0,80€/m2 soit un montant total d'achat de 16514,40€.

VOTE POUR : 15

### **24-Creation de poste**

Suite à l'avancement de grade d'un employé communal, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2eme classe, permanent, à temps non complet à raison de 20h30 hebdomadaires.

VOTE POUR : 15

### **25- Tarifs cantine bio**

Ce point est remis à une date ultérieure faute d'informations complètes.

### **26- Point supplémentaire : débroussaillage**

La société NEXITY FONCIER CONSEIL demande l'accord à la Mairie pour déposer auprès des services compétents une demande d'autorisation de défrichement de la parcelle communale AE16 qui fait partie du périmètre de l'aménagement du lotissement. Le Conseil Municipal donne son autorisation.

VOTE POUR : 15

### **27 Constitution de groupes de travail**

\*Un groupe de travail est constitué pour établir une charte de fonctionnement et une meilleure communication en ce qui concerne d'une part la prise de parole dans les commissions, d'autre part les commissions où interviennent des personnes non élues.

Sont membres de ce groupe de travail : S.BAZIN, V.CACHEUX, B.PALLARES, J.TASSIN, F.CAUSSIL

\*Un groupe de travail est constitué pour élaborer un projet d' « aménagement agricole » sur la commune.

Sont membres de ce groupe de travail : A.CHAMPSAUR, J.TASSIN, Antoine SAUVAIRE, P.NOUGARET, V.CACHEUX, M.PRONOST.

\* Un groupe de travail est constitué pour le marché de printemps : sont nommés membres Bruno PALLARES, Valère CACHEUX, Sophie BAZIN et des personnes extérieures y sont rattachées à savoir Mme Isabelle CHANAL, Mme Gina DESBIENS et Mme Anne TASSIN.

La séance est levée à 20h50